CAYENNE-ROCHAMBEAU

Conditions matérielles de rétention

LA LIBRE CIRCULATION AU CRA

Depuis le 19 août 2008, la libre circulation des retenus est désormais permise au sein du CRA.
La journée, hommes et femmes circulent indifféremment dans l'ensemble du CRA. Lorsque le ménage est effectué dans l'aile "homme", les retenus sont transférés dans l'aile "femme" et inversement lorsque le ménage est effectué dans l'aile homme.
Le soir, les retenus hommes et femmes sont séparés. Depuis fin septembre, suite à des problèmes liés à la mixité du CRA et sur demande de La Cimade, des panneaux "hommes" et "femmes" (en français, non traduit) ont été placés sur les portes des sanitaires. En revanche, aucun rappel n'est fait par oral aux retenus. Les associations OFII et La Cimade assurent le suivi et l'information aux retenus.

ÉTAT DES LOCAUX

Le ménage est effectué une fois par jour dans chaque aile du CRA. Les locaux sont malgré tout globalement sales et malodorants. Les sanitaires situés dans la cour intérieure du CRA sont également dans un état de saleté avancé. Le chef de centre aurait fait une réclamation auprès de la société de nettoyage en charge du ménage.

ACCÈS À L'EAU HORS ZONE DE RÉTENTION

Les retenus préparés pour un départ / l'identité judiciaire / la visite médicale, sont placés dans la cour, dans une sorte de cage géante. Le temps d'attente peut atteindre plusieurs heures en pleine chaleur. Pendant ce temps, l'accès à l'eau et aux toilettes se fait sur demande aux policiers de la vigie. Certains retenus sollicitent La Cimade afin de relayer leur demande.

ACCÈS AU LOCAL DU SERVICE MÉDICAL

Les locaux de la cellule médicale se situent dans un préfabriqué, à l´extérieur de la zone de vie des retenus. Ils ne sont donc pas directement accessibles aux retenus. Afin de pallier à cela, un policier a été spécialement affecté à l'accompagnement des retenus depuis la zone de vie jusqu'à la cellule médicale.
Ce système est limité et ne permet pas un accès effectif des retenus aux soins, notamment en cas d'absence de ce policier, par exemple durant l'été 2009.

FONCTIONNEMENT DES PORTES

Chaque porte intérieure et extérieure à la zone de vie des retenus fonctionne au moyen d'un badge. De mars à août 2009, le fonctionnement des portes était incertain du fait de problèmes techniques. Des techniciens ont été mobilisés à plusieurs reprises. Durant cette période, l'ouverture des portes s'effectuait par la PAF ; les retenus ne pouvaient avoir accès directement au bureau de La Cimade.

REPAS

Les repas sont désormais pris en réfectoire. Les menus sont, en principe, adaptés aux régimes alimentaires des retenus. Un recensement des régimes alimentaires des retenus est établi le matin pour le midi. La Cimade a pu constater que les spécificités alimentaires des retenus ne sont pas toujours prises en compte.

DISTRIBUTION DES CARTES DE TÉLÉPHONE

Le CRA de Rochambeau ne dispose pas de distributeur automatique de cartes de téléphone, du fait de l'absence de moyen d'en assurer la maintenance. La distribution est donc assurée par le représentant de l'OFII lorsqu'il est présent et lorsque le retenu peut payer.
Depuis fin septembre, les retenus ne peuvent plus recevoir d'appel depuis le poste téléphonique installé dans la zone de vie ; aucune solution n'a été proposée par la direction à court terme.
Les téléphones portables comprenant l'option "appareil photo" sont consignés à la fouille. Cependant, les retenus peuvent ponctuellement et en fonction de l'équipe présente, avoir accès à leur téléphone.

Conditions d'exercice des droits

INTERPELLATION

Plusieurs retenus rencontrés cette année nous ont déclaré avoir été interpellés par la police à leur domicile. Les gendarmes auraient gardé leurs documents et autres effets personnels lors de l'interpellation.

INFORMATION AUX RETENUS

L'information sur les départs s'effectue de façon aléatoire et par oral, par intermédiaire de la police. La Cimade les informe dès que cela est possible.
Le retenu n'est pas officiellement averti de sa présentation au juge des libertés et de la détention. En pratique, il l'est par oral quelques heures avant son transfert au tribunal.

PEU DE POSSIBILITÉS DE RECOURS

Les démarches contentieuses sont peu utilisées en Guyane, de part l'existence d'une législation dérogatoire (pas de recours suspensif), la rapidité et le nombre important de reconduites quotidiennes à la frontière. La majorité des recours ne peuvent donc être formés qu'auprès de la préfecture.

PRÉSENTATION DEVANT LE JUGE DES LIBERTÉS ET DE DÉTENTION

Peu de personnes sont présentées devant le juge des libertés car beaucoup de reconduites sont effectuées avant que cette présentation ne soit obligatoire.
Un grand nombre de procédures d'interpellation et de placements en rétention se révèlent irréguliers. Ainsi, de nombreux vices de procédure ont été soulevés, avec succès (la notification tardive des droits, la détention arbitraire et l'absence d'interprète).
La Cimade déplore l'absence de certains avocats de permanence lors des audiences, alors qu'ils sont informés de la présence de retenus sollicitant leur assistance.

DEMANDES D'ASILE

L'Ofpra ne possède pas d'antenne en Guyane, la plus proche se situant en Guadeloupe.
Ainsi, les demandes d'asile sont transmises au chef du CRA. Une fois le formulaire remis à la direction du CRA, la PAF en fait des copies pour envoi par fax à l'Ofpra.
Depuis septembre 2009, les entretiens Ofpra se déroulent par visioconférence, dans une salle de la préfecture de Guyane.
Les conditions d'entretiens semblent poser des difficultés. Certains se plaignent du son et donc des problèmes de compréhension des questions posées par l'agent de l'Ofpra. En outre, deux salariés de La Cimade, présentes à la préfecture ont constaté l'entrée inopinée et répétée des agents de la PAF dans la salle de visioconférence, la porte restant alors indifféremment ouverte ou fermée. Ces détails ont été confirmés par la suite par un retenu. La confidentialité des entretiens n'est donc pas assurée.

Conditions d'exercice de la mission de La Cimade

PRÉSENCE DE DEUX SALARIÉES EN RÉTENTION

La mission de La Cimade en rétention est assurée par l'intervention quotidienne de deux salariées. Du fait de la délivrance tardive de l'habilitation à l'une des deux salariées, la présence de La Cimade a été assurée par une salariée de mars à juin puis par deux salariées à partir de juillet.
Les horaires d'arrivée et de départ sont relevés par les policiers du poste. Nous n'avons cependant pas accès à ces mentions.
Nous bénéficions de l'appui de quatre bénévoles. Suite au départ de trois d'entre eux, deux demandes d'habilitation ont été déposées auprès de la préfecture entre juillet et novembre. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

ACCÈS AUX RETENUS

La Cimade a librement accès aux retenus, au moyen d'un badge permettant d'ouvrir les portes de la zone de vie. Cependant, les deux salariées ne disposent que d'un badge pour deux, ce qui implique une coordination des déplacements. L'émission d'un second badge serait en cours.
Nos entretiens se déroulent dans un bureau vitré ouvrant sur la zone commune aux deux ailes du centre. Il est muni d'un bureau, d'une étagère, d'un caisson mobile de rangement et du matériel informatique nécessaire à nos interventions. Le bureau dispose également d'une porte donnant sur l'entrée de la rétention mais dont nous n'avons pas la clé pour des raisons de sécurité. Afin de faciliter nos déplacements au sein du CRA, cette porte nous est ouverte tous les matins par les policiers de la vigie, à notre demande.

ACCÈS AUX INFORMATIONS RELATIVES AUX RETENUS

À son arrivée au CRA, La Cimade se voit remettre par les policiers du poste la liste relative aux retenus présents. Cette liste, élaborée par le service de l'éloignement, est censée être à jour.
En pratique, La Cimade se voit régulièrement remettre une liste obsolète qui ne lui permet ni de donner la priorité à ses entretiens ni d'avoir une idée précise du nombre de retenus présents au CRA. La liste à jour, éditée dans la matinée n'étant pas systématiquement transmise, les salariées doivent multiplier les allers et retours au poste.
Afin de pallier au mieux à cette situation, il a été convenu que La Cimade se verrait remettre, en plus de l'ancienne liste, une liste des retenus arrivés la veille.
La Cimade dispose aussi de la liste des retenus présentés le matin-même devant le juge des libertés et de la détention.

ACCÈS AUX PIÈCES DES RETENUS

Les effets personnels des retenus sont contenus dans leur bagage ou à la "fouille" dans une boîte en plastique numérotée, personnelle et conservée sous clé par les policiers de la vigie.
La fouille contient en principe le règlement intérieur du CRA dans une langue comprise par le retenu, les procès verbaux de notification des droits et, le cas échéant, les arrêtés de reconduite à la frontière et de maintien en rétention. Ce n'est pas toujours le cas en pratique.
La Cimade a accès à ces pièces, en présence de l'intéressé et sur autorisation policière. S'il manque une pièce, le policier peut nous en remettre copie.
En revanche, l'accès aux pièces judiciaires nous est interdit.

RELATIONS AVEC LA PRÉFECTURE

Nous sommes constamment en relation avec la préfecture puisque la plupart de nos interventions lui sont destinées : la rapidité des reconduites nous amène souvent à solliciter cette administration dans des délais courts. En cas d'imminence de la reconduite de l'intéressé, la direction du centre est également informée de notre intervention, ce qui a ponctuellement permis d'obtenir un sursis au départ.
Depuis août 2009, nous constatons une réactivité irrégulière de la préfecture suite à nos interventions, une relance téléphonique étant quasi-systématiquement nécessaire à l'obtention d'une réponse. De ce fait, plusieurs interventions n'ont pas été suivies d'effets, sans que nous puissions savoir si l'absence de réponse relevait d'un refus implicite ou de l'absence de nos interlocuteurs à la préfecture.
Lorsqu'un retenu est libéré après ce type d'intervention auprès de la préfecture, celui-ci se voit remettre, la plupart du

temps, une convocation pour examen de sa situation par les services préfectoraux.

RELATIONS AVEC LES AVOCATS
La Cimade intervient également auprès des avocats au moyen d'une note adressée à celui qui assiste le retenu auprès du JLD. Cette note indicative résume la situation personnelle de l'intéressé et présente, le cas échéant, les erreurs de procédures relevées dans les pièces administratives du dossier. Si la majorité des avocats montre une volonté de collaboration, La Cimade déplore que certains d'entre eux n'aient pas assuré leur permanence, laissant ainsi les retenus sans assistance juridique.

Les autres intervenants en rétention

Une réunion entre les intervenants du centre est organisée une fois par mois. Bien que cette réunion ait été reportée puis annulée certains mois, sa tenue quasi régulière a permis à chacun de transmettre des informations sur son activité et d'échanger, de façon plus ou moins constructive, sur des situations spécifiques.

LES SERVICES DE POLICE
Trois équipes de jour se relaient au CRA du lundi au vendredi. Nous ne rencontrons des difficultés avec l'une d'entre elles, notamment pour obtenir une information.
Nos rapports avec les autres équipes sont, en revanche, cordiaux et respectueux.

De mars à septembre 2009, nous avons constaté que nos entretiens étaient régulièrement et brutalement interrompus par les policiers, au nom des nécessités de service des autres agents ou intervenants du CRA. Après en avoir fait état auprès du chef de centre, nous constatons avec satisfaction davantage de flexibilité entre les services, permettant ainsi une meilleure organisation.

RELATIONS AVEC LE REPRÉSENTANT DE L'OFII
Depuis septembre 2009, le représentant de l'OFII intervient à plein temps du lundi au vendredi et certains samedis. Sa mission consiste à acheter des cigarettes et des cartes téléphoniques, ainsi qu'à fournir des vêtements aux retenus.
Il est également chargé de la récupération des bagages à domicile, bien que les proches viennent parfois déposer les affaires des retenus en instance de départ.
Il accepte ponctuellement de retirer de l'argent au distributeur automatique de billets après signature d'une décharge.
Un téléphone portable est mis à disposition des retenus dans son bureau, dans la limite du forfait limité à deux heures par mois.
Il nous informe également de la situation de certains retenus pour lesquels une intervention pourrait être envisagée.

RELATIONS AVEC LE SERVICE MÉDICAL
Une infirmière est présente au CRA la journée du lundi au vendredi et le samedi matin. Le médecin est présent en matinée, du lundi au vendredi.
Selon l'unité médicale, 72% des retenus présents au CRA ont été vus en 2009. Comparé aux années précédentes, ce bilan révèle une nette augmentation des retenus ayant bénéficié d'un suivi médical.

La Cimade éprouve de grandes difficultés à travailler avec le service médical du CRA.
En début d'année, il avait été convenu que La Cimade transmettrait au personnel soignant toute information d'ordre médical dont les retenus nous feraient part, avec leur accord. Il était alors difficile de les informer des suites données à ce signalement, le service médical ne faisant que très rarement part des suites données aux informations transmises. Chacune de nos demandes était perçue comme une ingérence dans le domaine médical.
Depuis octobre 2009, il nous est interdit de pénétrer dans les locaux du service médical et toute information médicale qui nous semblerait pertinente doit lui être transmise par fax. Notre marge de manœuvre est donc extrêmement limitée et nous ne pouvons utilement aider un retenu à faire valoir ses droits en cas de pathologie lourde.

Si La Cimade est bien consciente que ses missions et celles du service médical sont distinctes et que le secret médical doit être préservé, il est cependant fort regrettable que nos deux services ne puissent collaborer, ne serait-ce que dans l'intérêt du retenu.

La Cimade a relevé plusieurs cas de non accès des retenus à leurs médicaments.

PRÉSENCE D'UN REPRÉSENTANT DU CONSULAT DU BRÉSIL
Depuis octobre 2009, un agent de la police fédérale brésilienne, détaché au consulat du Brésil, est présent au CRA certains matins. Son rôle consiste, notamment, à vérifier l'identité des retenus brésiliens afin de s'assurer que leur laissez-passer est correctement établi.
Ponctuellement, il nous interpelle sur la situation de certains de ses compatriotes et assure, de bon gré, la traduction entre certains retenus brésiliens et nous.

Événements particuliers

LE PROJET DE CRA 2
Un projet de construction d'un nouveau CRA a vu le jour en 2009.
L'achèvement de sa construction est prévu pour début 2011. Ce nouveau CRA, d'une capacité de 64 places, doit accueillir des familles.

RÉUNION AVEC LE CHEF DU BUREAU DE LA NATIONALITÉ ET DE L'IMMIGRATION
L'objectif de cette réunion, organisée à l'initiative des salariés de La Cimade, était de nous présenter, de clarifier les modalités d'intervention de La Cimade en rétention auprès de la préfecture et d'interpeller cette dernière sur les dysfonctionnements constatés.
Ont ainsi été évoquées les modalités ainsi que le champ des interventions gracieuses en rétention. L'officialisation d'un

contact avec la préfecture revêtait une importance particulière car ces interventions sont essentielles dans notre mission d'aide juridique.

TRAVAIL INTER ASSOCIATIF

Tout au long de l'année, La Cimade a travaillé avec le Réseau éducation sans frontière, notamment dans le cadre de l'interpellation de jeunes majeurs et de parents d'enfants scolarisés. La Cimade a également été sollicitée par les associations Entraides et Act-up, à l'occasion du placement en CRA d'un retenu séropositif et par le Samu social de l'île de Cayenne en cas d'interpellation d'un de ses usagers.

ENFANTS EN RÉTENTION

En juillet, La Cimade constate la présence en rétention d'une femme brésilienne et de ses deux enfants d'un an et 5 ans, reconduits avec leur mère dans la matinée. Or, le centre n'est pas habilité à recevoir de familles, constat qui sera relayé dans la presse locale. La Commission nationale de déontologie de la sécurité ainsi que la défenseure des enfants ont été saisies.

TOURNÉE ASSOCIATIVE EN BUS

Fin octobre 2009, les salariées de La Cimade ont participé à une tournée en bus organisée par la DAAC, une association locale.

Cette tournée avait pour but d'aller à la rencontre des jeunes de l'Est de la Guyane (région isolée) et de leurs familles afin de les informer, notamment, sur leurs droits relatifs au séjour et à la nationalité française. Cette tournée a également permis de rencontrer les acteurs institutionnels et associatifs locaux et de créer un réseau d'accès au droit basé sur une mutualisation des informations, des moyens et des contacts.

histoires de rétention / témoignages

ATTENTION, ENFANTS EN RÉTENTION !

Vers 9 heures du matin, La Cimade aperçoit au sein du CRA, dans le local réservé aux visites, Mlle F. et ses deux enfants, âgés de 6 ans et 1 an.
Ce n´est pourtant pas l´heure des visites.
Non, Mlle F. est sous le coup d´une procédure de reconduite et souhaite, tant qu´à repartir dans son pays de nationalité, repartir avec ses enfants.
Ces derniers attendent donc l´arrivée du bus qui les mènera en fin de matinée à l´aéroport, dans ce local situé au sein du CRA.
Le CRA de Cayenne-Rochambeau ne figure pourtant pas parmi les centres de rétention habilités à recevoir les enfants.
Qu´à cela ne tienne, après plusieurs heures d'attente dans ce local du CRA, ces enfants ainsi que leur mère, seront reconduits.

ATTENTION, FRANÇAIS EN RÉTENTION !

Quand M. V. est arrivé au centre de rétention de Cayenne-Rochambeau, son premier geste a été de se rendre au bureau de La Cimade. En effet, lors de son arrestation, de sa garde à vue et de sa rétention, Monsieur V n´a cessé de dire qu´il était français et qu´il ne pouvait dès lors être reconduit au Brésil.

VIOLENCES À L'EMBARQUEMENT

Sur le point d´être reconduit dans son pays de nationalité, M. V. annonce aux trois policiers qui l´encadrent qu´il ne veut pas partir. Immédiatement menotté et maintenu par les policiers, M. V. se débat.
De retour, alors qu´un des policiers l´informe qu´il ne partira pas aujourd´hui, M. V. ne se débat plus mais reste malgré tout maintenu au sol, les jambes scotchées des chevilles aux genoux, menotté, entouré par deux policiers et par un troisième qui pose son genou puis son pied sur ses reins afin de l´empêcher de bouger.
De retour au centre de rétention, M. V. est toujours menotté avec les jambes scotchées. Dans l´impossibilité de se mouvoir, il est alors trainé par le pantalon jusqu´à la cour grillagée placée à l´intérieur du centre de rétention, sous les insultes d'un des policiers. Étendu à terre dans la cour, les trois mêmes policiers l'entourent en le maintenant au sol. Quelques minutes plus tard, laissé seul dans la cour grillagée, sans menottes, il peut alors se relever et ôter le scotch autour de ses jambes. Quinze à vingt minutes plus tard, il est mis en garde à vue à l´aéroport de Rochambeau jusqu´au lendemain, puis replacé au centre de rétention avant d´être libéré sur décision du juge des libertés et de la détention.
M. V. veut porter plainte.
Il se rétractera quelques jours plus tard, découragé.

"ICI, C'EST AUSSI CHEZ MOI !"

Depuis ce matin, M. L. sait par la police qu'il sera présenté à 10h au tribunal de grande instance de Cayenne. Aux termes de la loi française, les étrangers en rétention doivent être présenté au juge lorsque la police n'a pu organiser leur reconduite sous 48h. C'est une des rares occasions qu'ont les retenus de montrer au juge que, le cas échéant, la procédure d'interpellation n'a pas été respectée et qu'ils possèdent des attaches en France. Le juge peut alors décider de la libération de la personne. C'est donc un demi-soulagement pour M. L. qui garde précieusement sur lui les actes de naissances en Guyane et les certificats de scolarité de ses deux enfants.
Alors qu'il se prépare à partir au tribunal avec les autres retenus concernés, un policier annonce : « Changement de programme M. L., on vous ramène chez vous ! »
La réponse du Monsieur : « Chez moi à Cayenne ?! »
La réponse du policier : « Bah non, chez vous au Surinam. »

"RE-BONJOUR MONSIEUR"

M. A. est de retour au CRA de Rochambeau... encore. C'est son troisième séjour en deux mois. M. A. est demandeur d'asile et ne peut à ce titre être reconduit pendant le traitement de sa demande. Il est enregistré comme tel, et dans les fichiers de la préfecture et dans les fichiers du CRA, mais rien n'y fait. L'absence de vérification en garde à vue l'amène de nouveau au CRA où la reconduite au Pérou le guette... une fois encore.
Il sera libéré, à nouveau, grâce à l'intervention de La Cimade.

"MOINS UNE !"

M. R. est parent d'un enfant français mineur. Après plusieurs demandes de régularisation auprès de la préfecture de Guyane et 4 récépissés de demande de titre de séjour, il se fait arrêter en possession de tous les documents prouvant son statut de parent d'enfant français. Il est à ce titre protégé contre la reconduite. En théorie. Car il est malgré tout placé en rétention et sa reconduite pour Haïti est en préparation. Il sera libéré par la préfecture quelques heures avant de rentrer dans l'avion.

Lorsque Monsieur K. débarque à Saint Georges de l'Oyapock, c'est pour fuir son pays, la Côte d'Ivoire, fuir une mort quasi certaine et recommencer une nouvelle vie.
Après 12 jours en mer et les menaces de mort de l'équipage qui craint de se faire prendre en flagrant délit de transport de clandestin, M. K n'a qu'un objectif : entrer dans la légion étrangère !
Et pour ça, on lui dit qu'il faut des papiers ; or, pour avoir des papiers, on lui dit d'aller voir les gendarmes et de déposer une demande d'asile. De bonne foi, il trouve une voiture pour le déposer au poste de gendarmerie qui se trouve à une heure de Saint-Georges et va se renseigner de lui-même auprès des gendarmes.
Lorsque M. K leur fait part de son envie de s'engager dans l'armée, les gendarmes lui auraient répondu : « Bien sûr Monsieur, on vous emmène sur Cayenne Monsieur ! »
Monsieur K découvrira deux heures plus tard qu'il est en garde à vue, pour défaut de titre de séjour, et qu'il sera par la suite placé en centre de rétention afin d'être reconduit en Côte d'Ivoire.

"J'VEUX PARTIR"

La première question qu'on pose à un retenu avant d'amorcer un entretien c'est : « Souhaitez vous me parler de votre situation ? ».
S'ils disent oui, c'est qu'ils souhaitent rester en Guyane et veulent que La Cimade leur indique si quelque chose peut être fait en ce sens.
S'ils disent non, cela peut vouloir dire qu'ils souhaitent partir. Et pour certains, c'est là que cela se corse...

C'est le cas de M. S., entré irrégulièrement en Guyane et originaire d'un pays lointain dont le consulat ne délivre pas de laissez-passer en rétention.
Il explique : « La première fois, la police m'attrape et je passe deux jours à la PAF. Ils me relâchent parce qu'ils ne peuvent pas me reconduire. La deuxième fois, c'est pareil. Cette fois-ci, je vais volontairement à la police. Ils me disent : « tu vas à la PAF mais tu pourras pas partir dans ton pays ». Et comme je n'ai pas de visa, je ne peux pas non plus prendre l'avion pour partir tout seul ».
En d'autres termes, M. S. est donc « coincé » en Guyane. Mais, la PAF procède à son arrestation, tout en sachant que le retenu ne pourra pas être reconduit.

Eléments statistiques

Selon le chef de centre, 5373 retenus ont été placés au CRA en 2009, dont 3680 reconduites effectives (68,5%).

LES CHIFFRES DE LA CIMADE

Ces chiffres font état des retenus avec lesquels les salariées de La Cimade se sont entretenues de mars à décembre. Ils ne prennent donc pas en compte les retenus présents au CRA en dehors des heures de présence des salariées en semaine et le week-end. L'importance du nombre de retenus quotidiennement reconduits, notamment le week-end, impliquent que ces chiffres ne reflètent que partiellement la réalité.

• **Nombre de retenus vus :** 1628 retenus (parmi eux certains sont passés plusieurs fois au CRA)

• **sexe :** 301 femmes, 1325 hommes et 2 transsexuels

NATIONALITÉS RENCONTRÉES

Nationalité	Nombre
BRÉSIL	825
HAÏTI	258
SURINAM	224
GUYANA	151
PÉROU	45
RÉP. DOMINICAINE	41
CHINE	25
COLOMBIE	10
GUINÉE BISSAU	8
CÔTE D'IVOIRE	3
NIGERIA	3
PAYS BAS	3
SIERRA LEONE	3
TRINIDAD ET TOBAGO	3
VENEZUELA	3
BANGLADESH	2
BOLIVIE	2
ÉQUATEUR	2
GUINÉE CONAKRY	2
PAKISTAN	2
SAINTE LUCIE	2
ARGENTINE	1
CONGO	1
CUBA	1
ÉTATS UNIS	1
GAMBIE	1
GHANA	1
JAMAÏQUE	1
LIBERIA	1
MALAISIE	1
MEXIQUE	1
PORTUGAL	1

MESURES D'ÉLOIGNEMENT

APE	APRF	ITF
1	1577	50

DESTINS DES RETENUS

Destin	Nombre
LIBERE TGI	181
LIBERE PREF	151
LIBERE TA	3

DESCRIPTIF DES BÂTIMENTS

Le centre est situé à 1,5 km de l'aéroport du même nom, entre la forêt, un hangar et une école. Les anciennes constructions ainsi que les nouvelles forment 2 carrés joints par un angle et comprennent les zones de vie homme et femme (composées des chambres, d'une salle télé, d'un poste téléphonique et de deux cours de promenade), la zone commune (couloir, réfectoire, bureau de La Cimade et bureau de l'OFII), les bureaux de la gestion du CRA (bureaux des officiers, bureau accueil, secrétariat, cellule éloignement, salle d'identification judiciaire, salle de surveillance et greffe) puis la bagagerie, une salle de visite et un bureau pour les avocats. La cellule médicale reste située dans un bungalow excentré et les déplacements des retenus vers cette cellule sont toujours soumis à escorte policière. La cour intérieure du CRA comprend une "cage" qui sert de "salle d'attente" aux retenus en instance de départ ou en attente de la visite médicale ou de l'identification judiciaire.

DESCRIPTION DU CENTRE

Date d'ouverture	CRA 1995/ LRA mars 2007/ CRA mai 2008
Adresse	Route nationale 4 - 97351 MATOURY
Numéro de téléphone administratif du centre	05 94 35 09 00
Capacité de rétention	38
Nombre de bâtiments d'hébergement	1 avec 2 ailes différentes mais libre circulation en journée
Nombre de chambres	12 (6 dans chaque aile dont une chambre fermée qui sert de débarras dans l'aile homme)
Nombre de lits par chambre	Pas de lits. Des dalles en béton surmontées de planches de bois. 4 places dans les anciennes cellules et 6 dans les nouvelles
Superficie des chambres	18,17 m² pour les cellules de 4 Environ 36 m² pour les cellules de 6
Nombre de douches	9 (4 dans l'aile homme et 5 dans l'aile femme, dans chaque aile)
Nombre de W.-C.	16 (8 dans chaque aile)
Distributeurs automatiques	Non
Monnayeur	Non
Espace collectif (description)	Les zones de vie sont mixtes durant la journée et les retenus doivent avoir accès à la zone commune intermédiaire sans restriction horaire (sauf aux heures de ménage et la nuit et sauf au réfectoire exclusivement utilisé aux heures de repas). Cette zone commune comprend un couloir en L qui donne sur le bureau de La Cimade, le bureau de l'OFII et le tableau d'affichage du règlement intérieur notamment. Chaque aile comprend une salle télé munie de sièges, des blocs sanitaires et une cabine téléphonique.
Conditions d'accès	Libre
Cour extérieure (description)	Petite cour grillagée chez les hommes, plus grande chez les femmes, toutes 2 munies d'un allume-cigarette (celui situé dans l'aile homme ne fonctionne pas). La cour homme donne sur la forêt, la cour femme sur le parking et l'entrée du CRA.
Conditions d'accès	Libre
Règlement intérieur conforme à la partie réglementaire du Ceseda	Après modification, règlement conforme.
Affichage/Traduction	Affichage sur les murs des bureaux de La Cimade et de l'OFII. Traductions affichées en français, anglais, portugais et sranan tonga.
Nombre de cabines téléphoniques	Une cabine, située dans l'aile homme (qui ne peut recevoir d'appel extérieur depuis fin septembre 2009)
Numéro de téléphone des cabines pour joindre les personnes retenues	Depuis septembre, le téléphone ne reçoit plus les appels extérieurs.
Visites (jours et horaires)	Tous les jours de 15h à 19h
Accès au centre par transports en commun	Aucun

LES INTERVENANTS

Chef de centre	Capitaine Philippe-Emile Didier
Service de garde	PAF
Escortes assurées par	PAF
Gestion des éloignements	PAF
OFII - nombre d'agents	1
Fonctions	Ecoute et achats
Personnel médical au centre nombre de médecins/d'infirmiers	1 médecin urgentiste en matinée du lundi au vendredi 2 infirmières par roulement les lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée et les mercredi et samedi matin
Hôpital conventionné	Centre hospitalier Andrée Rosemon de Cayenne
La Cimade - nombre d'intervenants	6 (4 bénévoles et 2 salariées)
Avocats se déplacent-ils au centre ?	Très rarement
Permanence spécifique au barreau	Oui
Si oui, numéro de téléphone	05 94 30 05 85 (Barreau de Guyane)
Visite du procureur de la République en 2009	Non